

DECISION N° 2023-66

Objet : Rejet de la demande de subvention de l'association le Sursaut dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

Le Bureau de Liffré-Cormier Communauté,

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin 2023 à 20h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté se sont réunis à la salle du Conseil de La Mairie de La Bouëxière, sous la présidence de Stéphane PIQUET, président.

Présents : Stéphane PIQUET, Jérôme BEGASSE, Guillaume BEGUE, Yves LE ROUX, Sylvie PRETOT-TILLMANN, Emmanuel FRAUD, Ronan SALAÛN, Benoît MICHOT, Claire BRIDEL, Isabelle GAUTIER, Bertrand CHEVESTRIER, David VEILLAX, ainsi que Jean DUPIRE.

Absents : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Sarah CHYRA, Michel MAILLIARD, Olivier BARBETTE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2022/166 du conseil communautaire du 04 octobre 2022 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Bureau ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré-Cormier Communauté, en tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, développe une politique d'accompagnement aux changements pour tous les acteurs. Aussi la Communauté de communes initie en 2023 la première édition de l'appel à projet « Agissons pour le climat ».

L'objectif de l'appel à projet est d'accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets et d'actions répondant aux enjeux Air-Climat-Energie.

Après une première session lancée en février, la deuxième session de l'appel à projets a été ouverte en mai 2023.

Dans ce cadre, l'association le Sursaut sollicite auprès de Liffré-Cormier Communauté une subvention de 3 562 €, pour l'organisation du « Festival de l'autonomie citoyenne ». L'objectif de cette journée conviviale est de mettre en avant les initiatives du territoire qui explorent des chemins plus durables, résilients et écologiques. L'évènement sera organisé principalement sous la forme de stands et d'ateliers avec présentation d'une multitude de techniques permettant d'augmenter l'autonomie individuelle ou collective du territoire.

DECIDE

Article 1^{er} : Le Bureau communautaire décide de ne pas attribuer de subvention à l'association le Sursaut pour l'organisation du projet « Festival de l'autonomie citoyenne », tel que décrit dans le dossier de demande de subvention.

Le Bureau communautaire souligne l'intérêt du projet, mais l'enveloppe de l'appel à projets ne permet pas de répondre favorablement à cette demande. La présentation du projet ne permet pas de comprendre l'ampleur du budget prévisionnel de cette première édition. La thématique de l'autonomie citoyenne est toutefois intéressante et le Bureau communautaire restera attentif aux prochaines initiatives.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Comptable des finances publiques de la Trésorerie de Fougères.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Trésorier de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Liffré, le 27 juin 2023

Le Président,
M. Stéphane PIQUET